

Décision CODEP-CLG-2024-0270288 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 13 mai 2024 modifiant la décision CODEP-CLG-2023-062051 du 15 novembre 2023 relative à la nomination des membres du comité social d'administration de proximité auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire.

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2011-595 modifié du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat et notamment son article 22 ;

Vu la décision 2022-DC-0722 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 2 juin 2022 portant création d'un comité social d'administration de proximité auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1er au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour le comité social d’administration de proximité institué auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants de l’organisation syndicale UNSP-FO au sein du comité social d’administration de proximité et de la formation spécialisée du comité social d’administration de proximité en date du 23 décembre 2022 , du 9 novembre 2023 du 20 mars 2024 et du 26 mars 2024 ;

Vu la décision CODEP-CLG-2023-004818 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 24 janvier 2023 relative à la nomination des membres du comité social d'administration de proximité auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la démission en date du 8 février 2024 de Madame Fanny BROUANT, représentante suppléante à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

Vu la mobilité externe à l’ASN en date du 1er avril 2024, de Monsieur Nicolas PIC-BONNAL, représentant titulaire au comité social d’administration de proximité et représentant suppléant à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

DECIDE :

**TITRE IER
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION**

Article 1^{er}

Sont nommés, au comité social d'administration de proximité institué auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire :

-

1. Membres titulaires :

Monsieur Bernard DOROSZCZUK, président de l'Autorité de sûreté nucléaire représenté par
Monsieur Olivier GUPTA, directeur général

Monsieur Jean-Patrick GOUDALLE, secrétaire général

2. Membres suppléants :

Monsieur Daniel DELALANDE, directeur général adjoint

Article 2

Sont nommés, au comité social d'administration de proximité auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire : en qualité de représentants du personnel au titre de l'organisation syndicale UNSP-FO :

1. Membres titulaires :

Monsieur Thibaut FERREIRA (division de Lyon)

Madame Charlotte GUENAULT (DCN)

Madame Laetitia N'DOYE (DCN)

Madame Sophie PICOT (division de Nantes)

Monsieur Kalilou THIAM (division de Bordeaux)

Monsieur Thomas LOMENEDE (division d'Orléans)

Madame Viviane NGUYEN(DRC)

Monsieur Jonathan RUILLE(DRC)

2. Membres suppléants :

Monsieur Romain VEILLOT (division de Lyon)

Madame Amélie GAGNAIRE (DRC)

Monsieur Sébastien CIZAIRE(DCN)

Madame Céline KRAWCZYK (division de Lille)

Madame Viviane MABARI (DRC)

Monsieur Christophe BIGOU (DRC)

Monsieur Johan BRAVARD(DCN)

TITRE II FORMATION SPECIALISEE

Article 3

Le président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée auprès du comité social d'administration de proximité de l'Autorité de sûreté nucléaire est le président de ce même comité mentionné à l'article 1er.

Article 4

Sont désignés à la formation spécialisée du comité, mentionnée à l'article 3, en qualité de représentants du personnel au titre de l'organisation syndicale UNSP-FO :

1. Membres titulaires :

Madame Sophie PICOT (division de Nantes)
Monsieur Thibaut FERREIRA (division de Lyon)
Madame Charlotte GUENAULT (DCN)
Madame Laetitia N'DOYE (DCN)
Monsieur Thomas LOMENEDE (division d'Orléans)
Monsieur Kalilou THIAM (division de Bordeaux)
Madame Viviane MABARI (DRC)
Monsieur Jonathan RUILLE (DRC)

2. Membres suppléants :

Madame Amélie GAGNAIRE (DRC)
Madame Viviane NGUYEN (DRC)
Madame Céline KRAWCZYK (division de Lille)
Monsieur Christophe BIGOU (DRC)
Monsieur Sébastien CIZAIRES (MSC)
Madame Camille CARRE-BAPTISTE (DRC)

Article 5

Le Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 13 mai 2024

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Bernard DOROSZCZUK